

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 27 JUIN 2023

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 19 | 14 | 11 |

Date de convocation
21/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures vingt, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Présents :

BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
JOHNSON Rémi
PEREIRA Christophe
PESENTI Daniel
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène

Absents

HUGOT Damien
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

Absents représentés :

MANNEQUIN Jacques donne pouvoir à Eric GNAEGI
MARNOT Aurore donne pouvoir à Adeline COLLIN
VERHEECKE Bénédicte donne pouvoir à Joëlle GROSSET

Madame Anne Roger a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention DGD 2023 pour l'élargissement des horaires de la Médiathèque
N° de délibération : 2023_26

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 14 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 |

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DGD), l'Etat accorde aux collectivités territoriales, des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques, mais aussi l'élargissement de leurs horaires d'ouverture.

La Direction Générale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers.

Afin de développer une véritable politique de lecture publique, la commune de Lusigny-sur-Barse a entièrement réaménagé sa bibliothèque municipale au 1^{er} semestre 2020 en l'installant dans deux anciennes salles de classe dans l'enceinte de la mairie, en plein centre-bourg, et en la faisant évoluer vers le modèle de la bibliothèque tiers lieu. Au 1^{er} mars 2021, profitant du recrutement d'un agent de bibliothèque formé à plein temps, la commune a élargi les horaires d'ouverture de la bibliothèque, qui sont passés de 6h30 à 15h par semaine. Cet élargissement des horaires a été financièrement soutenu par l'Etat à travers la DGD en 2021 et 2022, sur une base de 11h (8h30 d'ouverture tout public stricto sensu plus 2h30 de travail interne). Ces horaires donnant satisfaction au public, il est proposé de maintenir ces horaires élargis en 2023 et de solliciter pour la 3^e année l'aide de la DGD. Ce soutien à l'élargissement des horaires peut en effet être sollicité pour cinq ans consécutifs au maximum.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses :

- Coût d'un agent du patrimoine 35/35ème = Coût total annuel : **31 888.92 €**

Recettes :

- Fonds propres 20%
- DGD 80% = 31 888.92 € x 11/35 x 80%, soit **8 017.79 €** de demande au titre de la DGD 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE VALIDER le maintien des horaires élargis en 2021 sur l'année 2023
- DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 8 017.79 € au titre de la DGD 2023 – concours particulier réservé aux bibliothèques
- D'AUTORISER madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport

Fait et délibéré les jour, mois et an
suscits.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Hélène TRESSOU

